

DEPARTEMENT D'INDRE-ET-LOIRE
ARRONDISSEMENT DE CHINON
COMMUNE DE CHAVEIGNES
Le Bourg
37120 CHAVEIGNES

J'ai l'honneur de vous informer que le Conseil Municipal se réunira à la Salle de la Mairie de CHAVEIGNES le :
Lundi 19 février 2018 à 20 H 00

Et vous prie de bien vouloir assister à cette séance.
Veuillez agréer l'expression de mes sentiments les plus dévoués.

Le Maire,

Philippe DUBOIS

ORDRE DU JOUR :

- ✓ Approbation du compte-rendu du 17 janvier 2018
- ✓ Dépenses attribuées au compte 6232 « Fêtes et cérémonies »
- ✓ Contrat de cession du droit d'utilisation des logiciels de SEGILOG
- ✓ Voirie : devis
- ✓ Projets 2018
- ✓ Questions diverses

Séance du 19 février 2018

L'an deux mil dix-huit, le dix-neuf février, à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 14 février 2018, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Philippe DUBOIS, Maire.

Etaient présents : Philippe DUBOIS, Éric DEVIJVER, Françoise MANCEAU, Alain MONTAS, Marie-Rose MÉRON, Raymond LAMBESEUR, Arlette ARNAULT, Catherine JEAN, Pierre LEFEVRE, Olivier DESMÉ, Dominique DARDENTE, Cynthia DIEU-COURRÈGES.

Etaient absents : Éric NAVARRE, Francisco LUCIO-DOMINGUEZ.

Françoise MANCEAU a été élue secrétaire de séance.

DELIBERATION N°2018-02-19-01
APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU 17 JANVIER 2018

Aucune observation n'ayant été formulée, le compte rendu de la séance du 17 janvier 2018 est approuvé à l'unanimité.

DELIBERATION N°2018-02-19-02
DEPENSES ATTRIBUEES AU COMPTE 6232 « FÊTES ET CEREMONIES »

Monsieur Le Maire informe le conseil municipal que le contrôleur des finances demande à toutes les communes de préciser par délibération le type de dépenses payées au compte 6232 « fêtes et cérémonies ».

Après en avoir délibéré, le conseil municipal précise que ce compte regroupe toutes les dépenses concernant l'organisation des fêtes communales, la participation aux festivités et cérémonies ainsi que l'achat et l'installation de décorations.

DELIBERATION N°2018-02-19-03
CONTRAT DE CESSIION DU DROIT D'UTILISATION DES LOGICIELS DE SEGILOG

Monsieur le Maire présente la proposition de renouvellement du contrat de la Société SEGILOG, pour une durée de 3 ans avec les prestations suivantes :

« Cession du droit d'utilisation » (cession du droit d'utilisation des logiciels existants et à venir, développement de nouveaux logiciels) : 1 971.00 E HT annuel
« Maintenance et Formation »
(obligation de maintenance et formation des logiciels créés par SEGILOG)..... 219.00 E HT annuel

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte cette proposition et autorise le maire à signer tout document se rapportant à cette affaire.

DELIBERATION N°2018-02-19-04

VOIRIE

Devis

Monsieur le Maire présente le devis de la SA HEGRON concernant l'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite dans le centre bourg d'un montant de 21 526,50 € H.T.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte ce devis. Cette dépense sera inscrite en investissement au compte 2151 – Opération 83 du budget 2018.

Poteau incendie

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que, comme prévu, les travaux de changement de poteaux incendie ont été exécutés par Véolia. Le montant de la facture s'élève à 4 680 € TTC.

Le conseil municipal s'engage à inscrire cette dépense en investissement au compte 21538 – Opération 59 du budget 2018.

DELIBERATION N°2018-02-19-05

PROJET 2018

Le conseil municipal discute des investissements à inscrire au budget 2018 : travaux de voirie et éventuellement rénovation du logement communal du presbytère (le CAUE doit fournir un estimatif).

DELIBERATION N°2018-02-19-06

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal :

- ✓ de la réunion pour l'aménagement de la RD 757 prévu le 21 février à 10 h,
- ✓ de la réunion de préparation du budget avec le trésorier prévu le 28 février à 14 h 30,
- ✓ de l'expérimentation de « Bus numérique » qui a pour vocation d'accompagner les retraités dans l'apprentissage du numérique pour développer et favoriser le lien social,
- ✓ de la possibilité de réserver une exposition pour le prochain marché fermier sur « Ceux qui nous nourrissent ».

Le conseil municipal discute :

- ✓ de la nécessité de repeindre les passages piétons et d'effectuer des réparations du mur du logement communal en face l'église,
- ✓ de la réorganisation du ramassage des ordures ménagères avec conteneurisation : Madame Marie-Rose MÉRON est entièrement contre cette organisation qui obligerait les personnes âgées à se déplacer pour apporter leurs sacs dans un conteneur. Le conseil municipal, également, n'approuve pas ce projet qui a cependant été acté par les représentants du SMICTOM du fait de la recommandation de la CRAM qui vise à interdire la collecte en sacs (lutte contre les troubles musculo-squelettiques),
- ✓ de l'inauguration du magasin K'di fermier,
- ✓ de la nécessité de réparer le micro de la salle des fêtes,
- ✓ de la course des cyclos de Chinon organisé le 29 avril,
- ✓ de la dangerosité des dépôts de matériaux Route de la Croix Moussé suite aux travaux d'électricité,
- ✓ Madame Marie-Rose MÉRON fait le compte-rendu de la réunion GEMAPI, de l'assemblée générale du comité des fêtes et de Club de la Bonne Entente.

La prochaine réunion est fixée au mardi 13 mars 2018 à 20 h.

Aucune question n'étant plus à l'ordre du jour, la séance est déclarée close.